

BWI – Régime de taux de change fixe facultatif

Les affiliés de l'IBB sont tenus d'acquitter leurs cotisations en fonction du nombre total de leurs adhérents dans les secteurs de la construction, du bâtiment, des matériaux de construction, du bois, de la sylviculture et des industries et métiers connexes. Chaque année, les affiliés de l'IBB doivent communiquer les chiffres exacts concernant le nombre de leurs adhérents, reflétant le nombre de membres actifs dans les secteurs précédemment mentionnés. Le montant statutaire de la cotisation est de 2.- CHF (Francs suisses) par membre et par année.

Le Conseil mondial a approuvé le régime de taux change fixe en € (Euros) et en USD (Dollars américains) valide pour la période 2016-2022.

Les taux suivants s'appliquent :

- 2.- CHF (Francs suisses) par membre = 1,88 € (Euro) par membre
- 2.- CHF (Francs suisses) par membre = 2,10 USD (Dollars américains) par membre

Le montant de la cotisation à hauteur de 2.- CHF (Francs suisses) par membre restera identique jusqu'au prochain Congrès (montant identique depuis le Congrès fondateur de l'IBB en 2005).

Les affiliés doivent déclarer leur effectif précis de membres dans les secteurs de l'IBB pour bénéficier d'un taux fixe correspondant à 1,88 € (Euro) par membre ou 2,10 USD (Dollars américains) par membre.

1. **L'affilié déclare** son effectif de membres dans les secteurs de l'IBB

2. L'affilié **peut** opter pour les options suivantes afin d'acquitter sa cotisation :

2.1 – CHF 2,00 (Francs suisses) / membre sur le compte bancaire en CHF (Francs suisses) de l'IBB

2.2 – 1,88 € (Euro) / membre sur le compte bancaire en € (Euros) de l'IBB

2.3 – 2,10 USD (Dollars américains) / membre sur le compte bancaire en USD (Dollars américains) de l'IBB

3. **L'affilié ne déclare pas** son effectif de membres actifs dans les secteurs de l'IBB (la formule ci-dessus n'est pas applicable). Ne peut appliquer le taux de change fixe et acquittera le montant en CHF (Francs suisses) conformément à la décision du Comité mondial / Comité régional.



Statuts de l'IBB : Lignes directrices de l'IBB – Annexe

Chaque année, les affiliés de l'IBB doivent communiquer les chiffres exacts concernant le nombre d'adhérents dans les secteurs de l'IBB. Le montant statutaire de la cotisation est de CHF 2.- (Francs suisses) par membre et par année.

Si un affilié est incapable de payer les cotisations statutaires pour tous ses membres en indiquant une raison valable, l'article 8.4 des Statuts dispose alors que : « Le Comité mondial peut accorder une réduction de cotisation suite aux recommandations des comités régionaux dans un cas exceptionnel et pour une période limitée, conformément aux lignes directrices de l'IBB concernant le paiement des cotisations ».

Les droits de vote sont réduits proportionnellement. Les droits de vote seront réduits en fonction du pourcentage de réduction du paiement. Les réductions accordées seront calculées d'après la grille et les classifications de pays ci-dessous :

GRILLE DE RÉDUCTION :

ÉCHELLE	TAUX PLEIN	TRANCHES DE RÉDUCTION				EXEMPTION
Classification	Statutaire	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Extraordinaire
Réduction <u>max.</u> %	0 %	25 %	75 %	90 %	95 %	100 %
Réduction <u>max.</u> CHF	0,00	0,50	1,50	1,80	1,90	2,00
Tranche (CHF/membre)	2,00	2,00 > 1,50	2,00 > 0,50	2,00 > 0,20	2,00 > 0,10	0,00

Classification des pays par RNB - PPA – revenu national brut par habitant basé sur les taux de parité des pouvoirs d'achat (Banque mondiale, méthode Atlas. Données 2019)

Le RNB par habitant (autrefois appelé PNB par habitant) est le revenu national brut converti en Dollars américains en utilisant la méthode Atlas de la Banque mondiale, divisé par la population en milieu d'année. Calculé dans la devise nationale, le RNB est généralement converti en Dollars américains d'après les taux de change officiels à des fins de comparaisons entre les différentes économies. Pour réduire l'impact des fluctuations des prix et des taux de change, la Banque mondiale utilise une méthode spécifique de conversion. Cette méthode applique un facteur de conversion qui est la moyenne du taux de change pour l'année en cause et des taux de change des deux années précédentes, compte tenu de l'écart d'inflation entre le pays concerné et les États-Unis.

RNB par habitant basé sur les taux de parité des pouvoirs d'achat (PPA). Le RNB en PPA est le revenu national brut (RNB) converti en dollars internationaux courants au moyen des taux de parité des pouvoirs d'achat. Un dollar international a le même pouvoir d'achat qu'un Dollar américain aux États-Unis.

Source : <https://data.worldbank.org/indicator>

Les données ne figurant pas sur le site de la Banque mondiale peuvent être recherchées à l'adresse : <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/>

Statuts de l'IBB : Lignes directrices de l'IBB – Annexe

CLASSIFICATION DES PAYS (DONNÉES 2019)

Groupe 1 RNB par habitant, PPA 28'001 USD et plus

Allemagne, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Belgique, Bermudes, Canada, Chypre, Corée (du Sud), Danemark, Émirats Arabes Unis, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Hong Kong, Îles Féroé, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Koweït, Luxembourg, Malte, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays-Bas, Portugal, Qatar, République Tchèque, Royaume-Uni, Singapour, Slovénie, Suède, Suisse, Taïwan.

Groupe 2 RNB par habitant, PPA 9'001 USD - 28'000 USD

Afrique du Sud, Argentine, Barbade, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Chili, Colombie, Costa Rica, Croatie, Curaçao, Équateur, Fédération de Russie, Gabon, Grèce, Guyane, Hongrie, Île Maurice, Kazakhstan, Lettonie, Liban, Lituanie, Macédoine du Nord, Malaisie, Mexique, Monténégro, Panama, Pérou, Pologne, République dominicaine, République slovaque, Roumanie, Serbie, Seychelles, Thaïlande, Trinidad et Tobago, Turquie, Uruguay, Venezuela.

Groupe 3 RNB par habitant, PPA 4'001 USD - 9'000 USD

Albanie, Algérie, Angola, Azerbaïdjan, Bolivie, Côte d'Ivoire, Egypte, Fidji, Géorgie, Ghana, Guatemala, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Laos, Moldavie, Maroc, Mongolie, Namibie, Nigeria, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Philippines, Salvador, Samoa, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tunisie, Ukraine, Vanuatu, Vietnam, Cisjordanie et Gaza (Palestine).

Groupe 4 RNB par habitant, PPA 4'000 USD ou moins

Afghanistan, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Éthiopie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Kenya, Kurdistan, Kirghizistan, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Somalie, Tadjikistan, Tanzanie, Tchad, Timor Oriental, Togo, Yémen, Zambie, Zimbabwe.